

Chargé d'études équipements de la route (H/F) Service Exploitation et Sécurité Routières - DIT



Titulaire ou contrat de 3 ans



Chaumont (52)



Fin de publicité : 09/02/2024

<u>Temps de travail et fondement juridique :</u>	<u>Rémunération brute mensuelle :</u> Technicien
<p>Temps de contrat : 39h/semaine</p> <p>Fondement juridique du candidat contractuel : <i>Emploi n'ayant pu être pourvu par un fonctionnaire, les besoins des services ou la nature des fonctions justifiant le recours temporaire à un contractuel (article L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique, anciennement art. 3-3 disposition 2 loi 84-53)</i></p>	<p>Echelon 1 : 1 836,20 €</p> <p>R.I.F.S.E.EP. B2 : 548,00 €</p> <p><i>Rémunération minimum basée sur la grille indiciaire du grade renseigné. Dans le cas où vous seriez retenu, une fiche financière vous sera transmise.</i></p>

Missions du service – positionnement de l'agent :

L'agent est affecté à la Direction des Infrastructures du Territoire qui intervient dans le cadre de la mise en œuvre de la politique publique transport et mobilité décidée par l'assemblée départementale. Le siège repose sur cinq services (foncier, exploitation et sécurité routières, entretien routier, ouvrages d'art et aménagement routier).

Au sein du siège, le service exploitation et sécurité routières est chargé de préparer les politiques de la collectivité dans les domaines de l'exploitation du réseau routier départemental et des équipements de la route ainsi que de veiller à leur mise en œuvre. Il est également en charge d'assurer le suivi des données de trafic et d'accidentologie et d'en effectuer l'analyse.

Sous l'autorité hiérarchique du responsable de service, le chargé d'études équipements de la route exerce ses missions en étroite collaboration avec les responsables exploitation entretien et régie et déplacements et sécurité des pôles techniques ainsi qu'avec le responsable de la section exploitation du centre technique départemental.

Tâches confiées :

MISSIONS PRINCIPALES

1. Gestion du patrimoine d'équipements de la route :

• Être référent dans le domaine des équipements de la route :

- être l'interlocuteur des services, des pôles techniques et du centre technique départemental en tant que référent technique dans son domaine (formalisation des besoins, exploitation des marchés...);
- coordonner le traitement des équipements de la route dans le cadre des projets neufs (renouvellement de couches de roulement, nouveaux aménagements...) en lien avec les autres services et les pôles techniques;
- être garant de l'homogénéité de traitement du réseau dans son domaine;
- animer, avec le responsable de service, le groupe des techniciens déplacements et sécurité des pôles techniques.

• Établir et organiser la mise en œuvre de politiques en matière d'équipements routiers :

- participer à la définition et à la mise à jour des politiques du Département en matière d'équipements de la route comprenant notamment les signalisations verticale et horizontale, le balisage ainsi que les dispositifs de retenue;
- assurer une veille dans le domaine pour proposer d'éventuelles évolutions au regard des besoins du réseau routier départemental (obligations réglementaires, évolutions technologiques...);
- coordonner le suivi de l'état du patrimoine et s'assurer de la tenue à jour des bases de données métiers (SIG);

- en fonction de ces éléments, établir avec les pôles techniques une programmation de travaux et en superviser l'exécution ;
- établir et suivre l'exécution des marchés afférents aux équipements de la routes ;
- accompagner, en particulier par l'expertise technique, la cellule exploitation du centre technique départemental et les équipes des pôles techniques dans la programmation de travaux en régie.

2. Astreintes liées à l'exploitation :

L'agent prend part aux dispositifs d'astreintes du Département. Dans ce cadre, il gère les interventions à l'échelle de l'ensemble du territoire du département :

- l'agent assure des astreintes estivales planifiées à la semaine pour coordonner les interventions urgentes de sécurisation des routes départementales ;
- l'agent assure la fonction de permanent dans le cadre de cycles d'astreintes planifiés de mi-novembre à mi-mars pour la viabilité hivernale. Responsable du bon déroulement de cette dernière, ses missions essentielles sont la coordination des interventions, la centralisation et la diffusion d'informations, la tenue d'une main courante ainsi que d'un tableau de bord "état des routes". L'agent est amené à suivre les interventions depuis le local aménagé à cet effet à Chaumont dans le cadre des dispositions définies dans le DOVH. La participation à cette activité est déterminée par la direction qui arrête la liste des permanents en fonction des effectifs requis.

MISSIONS TRANSVERSALES :

- Établir des documents de synthèse à la demande des élus, de la direction ou du chef de service (rapports d'activités, préparation des réunions cantonales et des réunions de la 3^{ème} commission...) ;
- Contribuer au bon fonctionnement du service et apporter en tant que de besoin dans tous les domaines d'intervention du service ;
- Participer activement à la modernisation des services en tant que chef de projet ou membre d'équipe projet.

Profil recherché :

- Aptitudes relationnelles, à l'écoute et à l'animation ;
- Aptitude au travail en équipe ;
- Esprit d'analyse et de synthèse et capacité rédactionnelle ;
- Sens de l'initiative, rigueur et organisation ;
- Maîtrise des outils informatiques standards Word et Excel ;
- Connaissances dans le domaine des routes et des équipements de la route ;
- Connaissances en marchés publics.
- Discrétion et réserve ;

Pourquoi nous rejoindre ?

Les plus : Tickets restaurants, association amicale, contrat de groupe et participation mutuelle, prévoyance obligatoire et CNAS.

Organisation de travail : Travail sur 5 jours en moyenne, 39h00, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public. Horaires fixes : 09h00-11h30 14h15-16h45 et le vendredi 16h00. 22 jours RTT et 25 jours de congés annuels.

Horaires d'exploitation, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public.

- ❖ Cycle estival : 33 semaines à 42h30 sur 5 jours (horaires fixes : 7h15 – 12h / 13h30 – 17h18)
- ❖ Cycle hivernal : 19 semaines à 32h sur 4 jours (horaires fixes : 8h – 12h / 13h30 – 17h30)

Agent travaillant à temps complet : 23,50 jours de congés annuels et 19 jours ARTT

*Possibilité, sous réserve de nécessité de service d'effectuer 40 jours de **télétravail** sur 12 mois (versement d'une indemnité de télétravail) – Possibilité de versement du forfait mobilité durable.*

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + curriculum vitae) par mail à :

contact.recrutement@haute-marne.fr

À l'intention de Monsieur le Président - Conseil Départemental de la Haute-Marne

1, rue du Commandant Huguely - 52000 Chaumont